

Décret sur le statut des enseignants-chercheurs, formation des enseignants : Contre le passage en force !

Mardi 21 avril, le décret modifiant les statuts des enseignants-chercheurs doit être examiné par le Conseil d'Etat. Le gouvernement, contraint par la mobilisation inédite de la communauté universitaire impulsée par le SNESUP d'infléchir son projet initial notamment sur la question des promotions, prendra-t-il le risque d'une nième provocation en l'inscrivant, le lendemain, à l'ordre du jour du conseil des ministres ? Le gouvernement tentera-t-il un passage en force au milieu des vacances de printemps, comme il le fait en annonçant au CNESER ce matin, l'expertise des maquettes de Masters « enseignement » par les conseillers de la DGES alors que l'AERES a refusé de les examiner ?

Loin de protéger les enseignants chercheurs et de préserver les libertés scientifiques et pédagogiques, ce projet de décret les exposerait plus encore aux pressions locales et à la concurrence avec leurs propres collègues, niant ainsi les fondements de la collégialité. Faute de plafond de service d'enseignement, l'individualisation par « la modulation » des services des enseignants chercheurs se traduirait par l'alourdissement-sanction de leur mission d'enseignement, avec un assentiment qu'ils n'auraient sans doute pas le choix de refuser !

Cette conception usurière de « modulation », dénoncée par le SNESUP, aggrave les inégalités entre les personnels. Elle se double d'un mode de recrutement tout aussi nocif par des comités de sélection ad hoc, fabriqués par les présidents, pouvant changer d'un emploi à l'autre dans la même spécialité au sein d'un même établissement. Il ne s'agit en rien de la juste reconnaissance dans le service d'enseignement de l'ensemble des tâches qui se sont ajoutées au fil du temps aux activités des enseignants chercheurs et enseignants, revendiquée par le SNESUP.

Le SNESUP

- **condamne** la volonté de passer en force sur le projet de décret atomisant le statut des enseignants chercheurs et sur la réforme actuelle de la formation et du recrutement des enseignants,
- **exige** leurs retraits,
- **appelle** à maintenir la pression sur le gouvernement et à **participer** au rassemblement,

Mardi 21 avril à 14h devant le Conseil d'Etat (1, place du Palais-Royal – 75001 Paris).

Le SNESUP, appelle à la réussite :

- de la journée nationale de manifestations du 28 avril prochain, en convergence avec la coordination nationale des universités, le même jour que celle pour la défense du service public hospitalier,
- des manifestations du 1er Mai exceptionnellement unitaires.

Si le gouvernement persistait à vouloir passer en force contre la volonté de la communauté universitaire, il aurait à assumer la lourde responsabilité des conséquences des colères exacerbées par ses décisions !